

REFLEX





Ouf L'hiver s'achève... mais que ce fût long et difficile, surtout pour celles et ceux qui, comme moi, redoutent la neige et qui, froid cette année encore, ne nous pas épargnés. Oui, nous je sais, sommes en zone de

moyenne montagne et quoi de plus normal et naturel que d'avoir de la neige chez nous, en hiver. Il suffit d'équiper son véhicule pour rouler en toute sécurité, par exemple, et prendre un minimum de précaution. C'est si simple, mais... l'évidence est toute autre. Les élus et les agents communaux ont fait tout ce qu'il est possible de faire pour offrir à nos administrés les meilleures conditions de circulation, donc de sécurité pendant cet épisode hivernal. Et cela a plutôt bien fonctionné, aucun accident n'a été à déplorer pendant cette longue période. Vous avez été par ailleurs très compréhensifs et je vous en remercie. Je vous précise que c'est la première fois en 15 ans que nous avons des remerciements. C'est tellement rare qu'il m'appartenait de vous le dire. Mais le bonheur des uns faisant le malheur des autres, il n'en reste pas moins vrai que tout cela a coûté cher à la collectivité, elle qui n'avait pas besoin de cela dans un contexte économique difficile qui oblige à la rigueur et à la prudence. Depuis toujours confrontée à un manque évident de ressources, notre commune doit

DANS CE NUMERO

faire face à toutes les incertitudes sur l'avenir des financements publics.

Édito du Maire	P1
Dossier spécial PLU	P2 P3 P4 P5
La Mairie et les Élus	P5 P6 P7 P8
Les Brèves	P9
Les associations	P10
En Chartreuse et aux alentours	P11
Mémento	P12

Quelles seront nos recettes pour répondre aux besoins de nos administrés ?

Pour 2010, il ne devrait pas y avoir trop de difficultés, mais après... Il n'en demeure pas moins, qu'au moment où j'écris ces lignes, les choix budgétaires restent difficiles, très difficiles. La solution se trouve forcément à travers une grande maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui ont déjà été au cours de l'exercice précédent particulièrement comprimées. Quant à nos finances d'investissement, nos ambitions se limiteront au strict minimum, reportant à plus tard la réalisation de nos projets (principalement en assainissement) que nous avions minutieusement préparés. Il nous faudra encore et toujours faire ce que l'on peut et se satisfaire de ce que l'on a. Nous en avons l'habitude à Saint-Joseph, avec un nouveau cap difficile à franchir. Il nous faut l'aborder avec sagesse et raison. Et puis le printemps est là enfin qui nous tend les bras et nous offre des jours meilleurs avec un optimisme retrouvé mais mesuré.

Alors, bon printemps à tous...

Commission « Information— Qualité de Vie » Tirage : 500 exemplaires Conception : Mairie de St

LE REFLEX

Mairie de St Joseph de Rivière

Directeur de la Publication

Conception : Mairie de St Joseph de Rivière Dépôt légal à parution. Imprimé par nos soins.

680 site **DE RIVIERE** .st.joseph@wanadoo.fr JOSEPH ST DE mairie MAIRIE 55.27.17. BULLETIN MUNICIPAL fax: 04.76. 69 2 55 76 . 04 <u>é</u>

Le Maire Claude DEGASPERI

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Afin de bien appréhender la finalité et les conséquences de celui-ci il est nécessaire de prendre le temps de faire le point.

L'HISTORIQUE

MARS 1999

Le conseil municipal faisant le constat d'une forte demande d'urbanisation nouvelle et voulant l'accompagner en en gardant la maîtrise, a arrêté la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) lors de sa séance plénière du 19 mars 1999 avec l'objectif de préparer l'accueil d'une population nouvelle d'environ 200 habitants étalé sur dix ans.

Afin de bien appréhender les conséquences de sa décision le conseil a fait réaliser :

- * Une étude paysagère.
- * Un diagnostic agricole.
- * Une étude des terrains et une carte des zones d'épandage dans le cadre de la réalisation des réseaux d'assainissement en cours...

DECEMBRE 2000

Vote de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Cette loi, immédiatement applicable, suspend les révisions en cours et modifie profondément l'esprit des POS qui deviennent Plan Local d'Urbanisme (PLU) et impose de nouveaux objectifs dont :

- * Le principe de mixité sociale et urbaine.
- * Le principe d'utilisation économe de l'espace.
- * Le principe d'une concertation préalable avec la population
- * Le conseil municipal, dans l'attente des décrets d'application et des directives ministérielles, affine sa connaissance des enjeux.

MARS 2002

Le conseil municipal décide le 29 mars 2002 la mutation de la révision de son POS en élaboration d'un PLU.

Pour réaliser celui-ci, il est nécessaire d'établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet doit tenir compte des grands équilibres entre la protection des zones naturelles, le développement urbain et la vie sociale.

DECEMBRE 2002

Après plusieurs réunions de travail, le 19 décembre 2002, en séance plénière, le conseil a débattu sur les orientations générales du PADD, des points forts :

* Un objectif de 200 nouveaux habitants étalé

dans le temps.

- * Priorité à l'amélioration de la sécurité et de la mixité sociale.
- * Importance donnée au maintien et l'accueil de services de proximité.
- * Des coûts d'infrastructures parfaitement maîtrisés.
- * Une emprise sur les terrains agricoles limitée.
- * Une urbanisation à faire principalement en densifiant le bourg.
- * Le maintien de la présence humaine partout où elle existe avant de créer de nouvelles zones urbaines.

Le conseil municipal décide alors d'arrêter quatre grandes orientations

1) Entrée de ville sud :

- a) La zone en coteau permettrait par un habitat dense de petits collectifs locatifs et en accession à la propriété, un développement du bourg propice à la mixité sociale et urbaine, l'accueil d'activités économiques et de services.
- b) La zone sous la départementale jusqu'au groupe scolaire est plus appropriée à un habitat moins dense et de faible hauteur.
- c) Le plan d'eau, objet d'un projet d'aménagement porté par la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers pour le compte de la commune, sera valorisé par l'accent mis sur les atouts naturels du secteur.

2) Entrée nord :

Devenir des zones classées en activités artisanales.

La commune n'a pas de réserve foncière et ne souhaite pas créer de zone artisanale. Elle défend, au sein du conseil intercommunautaire, le transfert de la totalité de la compétence à la communauté de communes et la mise en place d'une taxe professionnelle unique (TPU).

Le chemin des Lards apparaît être une limite naturelle à l'urbanisation actuelle.

3) Le Bourg - Fond de Rivière :

Inciter à l'urbanisation du Bourg par un épaississement du tissu existant par l'équipement de la zone classée actuellement NAa. Un développement futur peut être envisagé vers la route des Lards.

Pour ces trois orientations, l'équipement actuel et à venir (eau potable, station d'épuration pour 800 équivalents habitants et les divers réseaux) permet un développement équilibré de l'urbanisation.

4) La quatrième orientation concerne les hameaux.

L'équipement actuel ou le coût d'équipements futurs ne permet pas d'envisager une urbanisation importante sur ces zones. Cependant, des constructions nouvelles en petit nombre sont envisageables pour maintenir la vie des hameaux. Préalablement, une étude doit être effectuée afin de vérifier les possibilités de garantir un assainissement conforme à la loi sur l'eau de l'existant et des zones futures d'urbanisation.

DECEMBRE 2002 - MARS 2003

Elaboration du rapport de présentation et des zones d'urbanisation futures.

4 AVRIL 2003

Première réunion publique à la salle d'animation rurale avec plus de deux cents participants.

Monsieur Rimet, Architecte Consultant, présente le diagnostic et les cartes des zones d'urbanisation futures.

AVRIL 2003 - JUILLET 2003

Elaboration du projet de PADD pièce maîtresse d'un PLU selon la loi S R U.

JUILLET 2003

La loi Urbanisme et Habitat modifie sensiblement l'importance des différents documents d'un PLU.

Le PADD n'est plus opposable à tiers.

DECEMBRE 2004

Elaboration du règlement prenant en compte le projet de PADD.

JANVIER 2005- JUIN 2005

Finalisation des documents : rapport de présentation, PADD, cartographie et règlement.

11 JUILLET - 30 JUILLET 2005

Mise en consultation publique des documents provisoires d'urbanisme en mairie.

Présence d'un élu pour aider à la consultation des documents et recueillir les remarques les mercredis et jeudis matin et lors des permanences de l'adjoint à l'urbanisme.

Cahier d'observations mis à disposition des requérants.

OCTOBRE - NOVEMBRE 2005

Réponses écrites (22) aux remarques portées sur le cahier d'observations, rencontres avec des groupes d'habitants à leur demande.

JANVIER 2006

La réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement s'avère nécessaire afin de permet-

tre une maîtrise des impacts environnementaux des urbanisations actuelles et futures.

MARS 2006

Le Schéma Directeur d'Assainissement est arrêté par le conseil municipal, il est annexé au projet de PLU.

AVRIL - JUIN 2006

Mise en cohérence des documents provisoires du PLU avec le Schéma Directeur d'Assainissement.

DU 4 AU 16 SEPTEMBRE 2006

Mise en consultation publique des documents provisoires d'urbanisme amendés en mairie. Nouveau cahier d'observations mis à disposition

OCTOBRE 2006 - MARS 2007

Mise en forme définitive des documents par Monsieur Rimet.

25 AVRIL 2007

Le conseil municipal arrête la révision du Plan d'Occupation des Sols transformé en Plan Local d'Urbanisme.

Constitution et communication de 11 dossiers, pour consultation des Personnes Publiques Associées.

OCTOBRE 2007

Deux avis défavorables de Monsieur le Préfet, en tant qu'autorité compétente en matière d'environnement et en tant qu'autorité compétente en matière d'aménagement du territoire, aux motifs que tant le contenu de l'évaluation environnementale du projet de PLU (rendue obligatoire par la présence d'une zone Natura 2000) que le contenu du projet de PLU ne répondaient aux exigences législatives et réglementaires du Code de l'Urbanisme.

L'ACTUALITE

OCTOBRE 2007 - MARS 2008

Le conseil municipal consulte différentes instances afin de définir les différentes orientations possibles et d'arrêter un choix sur le devenir du PLU.

MARS - JUILLET 2008

Le nouveau conseil municipal élu en mars 2008 prend connaissance des avis préfecto-

raux et des différentes solutions envisageables.

Il décide de poursuivre la révision du POS et, conscient des lacunes dans la présentation du premier projet de PLU, recherche l'appui d'un conseil plus pertinent sur la qualité rédactionnelle d'un PLU. Il retient l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

JANVIER 2009

Nouveau recensement de la population : 1160 habitants, en ajoutant les 40 résidents du foyer de vie en cours de construction, la population de Saint Joseph de Rivière aura augmenté de 200 habitants depuis le démarrage des études du PLU.

AVRIL 2009

Adhésion de la commune à l'AURG.

MAI - JUIN 2009

Elaboration et signature de la convention cadre avec l'AURG.

DECEMBRE 2009

Présentation par les représentants de l'AURG des analyses juridiques du projet de PLU arrêté le 25 avril 2007.

Deux solutions possibles :

Solution 1 : adapter le dossier de PLU aux remarques du Préfet et finaliser la procédure, Solution 2 : au regard de la longueur de la procédure, initiée en 1999, et du nombre important de délibérations qui ont suivi pour s'adapter aux évolutions législatives, mettre en œuvre une reprise complète de la procédure.

Cette seconde solution se justifie par la nécessité :

- 1) De repartir sur une base juridique assainie.
- 2) De remobiliser l'équipe municipale afin qu'elle s'approprie le document qu'elle aura la charge d'élaborer et de mettre en œuvre.
- 3) De définir un projet compatible avec les grandes orientations et législations supracommunales :
- Loi Montagne (principe d'urbanisation en continuité des groupes de constructions existants).
- L'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme (principe de constructibilité limitée pour les communes situées à moins de 15km des limites d'une agglomération dotée d'un Schéma Directeur / SCOT),
- La Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse (document supra-communal en

matière d'aménagement du territoire),

- La prise en compte des dispositions législatives postérieures à l'arrêt du projet de PLU (réforme des autorisations de construire, loi Boutin de mars 2009, future loi Engagement National pour l'Environnement).
- 4) De refonder le document d'urbanisme pour être conforme à la législation en vigueur, articles R123-2 à R123-14 du Code de l'Urbanisme :
- Un Rapport de Présentation qui établit un diagnostic complet du territoire communal au regard des prévisions démographiques et économiques, qui justifie les choix retenus pour établir le PADD et expose les motifs de délimitation de zones et des règles qui y sont applicables, qui intègre l'évaluation environnementale du PLU.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui présente les orientations d'urbanisme et d'aménagement en matière d'équilibre entre développement urbain et protection/préservation des espaces naturels et paysages, en matière de diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, en matière d'utilisation économe et équilibrée des espaces.
- Des Orientations Particulières d'Aménagement sur les secteurs de développement urbain qui peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement.
- Un Règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones.
- Un zonage qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles ainsi que les outils réglementaires définis aux articles R123-11 et R123-12 du Code de l'Urbanisme.
- Des annexes.

Le projet de PLU arrêté en 2007 était établi sur des objectifs à dominante quantitative : 200 nouveaux habitants, zones réservées, mode d'habitat et structure dans l'espace de l'urbanisation future.

Les 200 nouveaux habitants ont été atteints en 2009 sans aucune intervention communale.

La prise de conscience des problèmes environnementaux, l'évolution des intercommunalités, voire la réforme des financements des collectivités territoriales ont amené les élus à souhaiter aujourd'hui que le PLU définisse un projet plus qualitatif, basé sur les conditions d'accueil des nouveaux habitants et le cadre de vie que la commune souhaite leur offrir.

LA NOUVELLE PROCEDURE

Calendrier du PLU

Mise en révision du POS, transformation en PLU : 25 janvier 2010

1ère réunion publique : 10 février 2010

2ème réunion publique :
 avril 2010

3ème réunion publique :
 septembre 2010
 Arrêt du projet :
 octobre 2010

Mise en consultation :
 novembre 2010
 Enquête publique :
 mars 2011

Approbation du PLU :
 juin 2011

25 JANVIER 2010

Lors de la délibération du conseil municipal prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU, le conseil municipal a arrêté les modalités de concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ; ces dernières, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, seront :

- La mise à disposition d'un registre d'observations en Mairie à disposition du public durant toute la durée des études. - 3 réunions publiques organisées sur le territoire communal.

10 FEVRIER 2010

Première réunion publique à laquelle de nombreuses personnes présentes ont pu poser leurs questions.

Présentation du contenu et des modalités d'élaboration du P.L.U, ainsi que du calendrier prévisionnel.

LA PROCHAINE ETAPE

AVRIL 2010

Pour permettre de tenir la deuxième réunion publique, présenter les enjeux du diagnostic général et préparer le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) différentes études sont en cours.

<u>Certaines portées par l'AURG dans le cadre de sa fonction conseil :</u>

Diagnostic socio-économique

Diagnostic paysage

<u>D'autres portées par des intervenants extérieurs :</u>

Evaluation environnementale par Mosaïque Environnement

Mission inventaire faune et flore par Pic Vert Approche agricole par la chambre d'agriculture.

Le conseil municipal a souhaité mettre à disposition de l'ensemble de la population les éléments qui lui permettent d'affiner son analyse et d'élaborer les prochains documents d'urbanisme.

Ils sont donc après validation mis en ligne sur le site de la commune

http://www.saint-joseph-de-riviere.fr

page urbanisme : http://www.saint-joseph-deriviere.fr/page/urbanisme.htm

PERMANENCE DES ELUS

MR LE MAIRE

Le samedi de 10h30 à 12h00 et sur rendez-vous.

Mr OCCELLI 1er Adjoint

Le samedi de 10h30 à 12h00 et sur rendez-vous.

Mr PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme Le mercredi de 18h00 à 19h00.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et jeunes garçons de 16 ans, nés en janvier, février et mars 1994, sont priés de venir, en Mairie, se faire recenser. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

RAPPEL :Il faut venir en Mairie, à partir de la date anniversaire des 16 ans. Le recensement concerne les jeunes gens, Françaises et Français jusqu'à l'âge de 25 ans.

C.C.A.S.

COLIS ET REPAS DES AINES

C'est désormais une tradition, le repas de nos aînés a lieu en janvier.

Quarante six personnes âgées avaient répondu présent à l'invitation. (En ayant une petite pensée pour les malades de dernière minute qui n'ont pu se joindre à nous.)

Le repas, toujours succulent et copieux était confectionné par le restaurant Forcella.

Le petit orchestre présent a « mis le feu » et permis aux convives de danser sur des airs de tango, paso doble, et autres valses. Nous avons même pu admirer une belle chenille qui n'en finissait pas de s'allonger....

Ce fut une agréable journée empreinte de chaleur humaine, de joie de vivre et qui ne donnait qu'une envie : recommencer l'an prochain...

Pour les personnes qui ne pouvaient ou ne désiraient pas participer au repas, un colis de fin d'année était distribué.

Pour la deuxième année consécutive, ce sont les jeunes de la commune, par l'intermédiaire du PAJ, qui nous ont aidés à distribuer les paquets.

Merci à ANTOINE Heidi, DJELLOULI Sonia, NICOLLET Charlotte, AYMOZ BRESSOT Thibault et Amélie du PAJ pour leur participation active.

Participation d'autant plus méritante qu'il neigeait à gros flocons ce jour là ...

Après la distribution, nous avons partagé une petite collation qui a permis à chacun d'échanger et de se réchauffer autour d'une pizza.

Ce fut une belle réussite tout en regrettant de ne pouvoir consacrer plus de temps à chacun.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

C'est lors de la cérémonie des voeux du maire en janvier dernier, qu'a eu lieu l'accueil des nouveaux arrivants de la commune : familles, commerçants et artisans, sans oublier les résidents du nouveau foyer de vie.

Une petite mallette de bienvenue leur a été remise dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Souhaitons leur une belle et douce vie à Saint Joseph



NOUVELLES MESURES POUR LES PASSEPORTS

DROIT DE TIMBRES

Aux termes de l'article 55 de la loi de finances pour l'année 2010, le montant du droit de timbre, dont doit s'acquitter le demandeur qui produit des photos d'identité papier à l'appui de sa demande, a été baissé de 2 euros et a été fixé de la manière suivante :

- * 86€ pour le demandeur majeur,
- * 42€ pour le demandeur mineur 15 ans et plus,
- * 17€ pour le mineur de moins de 15 ans. Lorsque la prise de photos a lieu au guichet, les droits de timbres demeurent inchangés :
- * 89€ pour le demandeur majeur,
- * 45€ pour le demandeur mineur 15 ans et plus,
- * 20€ pour le mineur de moins de 15 ans. ASSOUPLISSEMENT DES MOYENS DE

PREUVE DE LA NATIONALITE (cas de renouvellement de carte d'identité ou de passeport).

Ainsi, aux termes des dernières instructions ministérielles, dès lors qu'il s'agit du renouvellement d'une carte d'identité sécurisée ou d'un passeport électronique ou biométrique et, que le demandeur est en possession de l'un de ces titres, une autre preuve de nationalité française ne sera pas exigée.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2009



Le 3 septembre 2009, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Claude DE-GASPERI, Maire.

Date de la convocation : 13 août 2009. NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Le Maire souhaite ajouter un nouveau point :
- demande de subvention auprès du Conseil Général concernant l'élaboration du P.L.U. Il est adopté à l'unanimité.

COMMUNE-DECISION MODIFICATIVE N°4

Une recette imprévue doit être inscrite au budget, elle concerne l'indemnité d'assurance suite au vol de matériel de la commune : montant 9 209 €

COMMUNE-DECISION MODIFICATIVE N°5

Insuffisance de crédit budgétaire à cause d'une variation des taux d'emprunts sur 2009. la somme de 1212€ portant échéance du crédit provient des articles « immobilisations en cours » pour 1159 € et « salle d'animation rurale » pour 53 €, et celle de 1359 € portant intérêts provient des articles « études et recherches » pour 444 € et « titres annulés exercice antérieur » pour 915 €.

EAU ET ASSAINISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE N°2

L'achat d'un nouveau camion nécessite une dépense de 22 600 € prise sur l'article « renforcement de réseau ».

EAU ET ASSAINISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE N°3

La première échéance de l'emprunt de l'opération Eaux Usées et Eau Potable Plan de Rivière d'un montant de 6787.04 € est prise sur le programme de ces travaux et le montant des intérêts de 415 € est pris sur « les

charges à caractère général-compteurs » Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'UR-BANISME

Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision du Plan d'Occupation des sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par délibération du 25 mars 1999.

Depuis cette date les études sont en cours. Confiées à Mr Alain RIMET, architecte à GRENOBLE, elles n'ont pu aboutir à l'approbation du nouveau document d'urbanisme par le conseil municipal en raison de difficultés de deux sortes :

Celles liées aux contraintes environnementales qui caractérisent la commune (zone montagne et application de la Loi Montagne, présence de zones revêtant un intérêt particulier et majeur pour l'environnement – zones Natura 2000, ZNIEFF, omniprésence de l'eau, etc...)

Celles qui résultent de la situation de la commune par rapport à la région urbaine grenobloise. En effet, le territoire communal qui est situé à moins de 15 Km de la région urbaine grenobloise n'est pas couvert par un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser délimitées après le 1^{er} juillet 2002 et des zones naturelles est interdite (article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme).

Ces deux types de difficultés ont conduit le conseil municipal à faire appel à l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour l'assister dans la finalisation du document d'urbanisme qui nécessite une remise en forme complète ainsi que des études et rapports non prévus lors du lancement de la révision

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Isère sous forme d'une subvention exceptionnelle au taux le plus élevé possible permettant d'achever l'élaboration du plan local d'urbanisme dans des conditions financières acceptables pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et le charge de formaliser une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Séance levée à 21 heures 30.

DECLARATIONS A FAIRE QUAND ON UTILISE LE DOMAINE PUBLIC

Depuis la mise en vigueur de la loi SRU, le service urbanisme met à la disposition des citoyens un certain nombre d'actes leur permettant d'accomplir de nombreuses démarches

Occupation du domaine public : toute occupation du domaine public, qu'elle soit temporaire ou régulière, est réglementée.

Travaux et voies publiques : vous désirez réaliser des travaux sur ou à proximité du domaine public, vous devez déposer :

- une permission de voirie auprès de la mairie.
- une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) à envoyer à tous les gestionnaires de réseaux, en mairie.

Tout stationnement d'engin, camion, échafaudage, matériaux, dépôt, etc.... sur la voie publique ou ses abords est soumis à l'obtention préalable d'une permission délivrée par le Maire.

Les alignements : tout propriétaire de terrains situés en bordure de voies publiques qui envisage une construction (clôture, portail....) doit connaître la limite entre sa propriété et le domaine public. Pour le savoir, il doit déposer une demande d'alignement qui lui sera délivrée par le Maire.

Demande de création d'accès : Vous désirez réaliser un nouvel accès sur le domaine public. Il convient de déposer une demande auprès de la mairie.

Dépôt des dossiers en Mairie (1 mois avant le début des travaux) :

Le mercredi de 9 h à 12 h

Le mercredi de 18 h à 19 h (Permanence de Mr Jean-Luc Pagniez, Adjoint à l'Urbanisme)

PROPRETE ET RESPECT

Le printemps arrive, les fleurs s'épanouissent, l'herbe pousse, pousse ... et le moment des tondeuses et rotofils est arrivé!

Même si ce début de texte est très léger, il est une introduction à des recommandations pour nos administrés, propriétaires de chiens. Il est impératif de veiller à ce que votre animal ne fasse pas ses besoins autour des bâtiments publics ou à leurs abords. Vous pour-

rez assez aisément imaginer que la personne qui va tondre... puisse trouver ceci très désagréable.

Ce message pour que vous respectiez le travail de nos employés communaux, mais il va de soi que la consigne vaut pour tout lieu public ou privé. Soyez responsable et ramassez les déjections de votre animal ou emmenez le courir en pleine nature.

ORDURES MENAGERES

De plus en plus les services communaux doivent faire le tour des conteneurs pour ramasser les encombrants laissés, à juste titre, par les camions de collecte.

Tous vos déchets, autres que les ordures ménagères, doivent être emmenés, par vos soins, à la déchetterie.

Le non-respect de ces règles entraîne une surcharge de travail donc une perte de temps et un coût pour les services municipaux.

UTILISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Actuellement sur la commune un peu plus de cinquante foyers bénéficient de ce service.

Pour que les affluents puissent parvenir à la station d'épuration, une station relais dite de «relevage» a été installée au Plan de Rivière près du foyer de vie.

Chaque semaine nos employés communaux vérifient le bon fonctionnement des deux points de collecte de ces eaux usées.

A la station de relevage du foyer de vie un «panier dégrilleur », comme à la station d'épuration recueille tout déchet filtré dans les eaux usées pour qu'ils ne puissent risquer de détériorer les pompes logées au fond de chaque cuve.

Nous trouvons dans ces paniers des détritus autre que du papier hygiénique (lingettes, bouchons et même linge de toilette!).

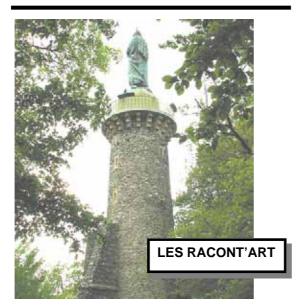
Nous vous rappelons que tout ne peut pas être déversé dans l'assainissement collectif. Pour le respect de chacun et le bon fonctionnement de ce bel outil, nous comptons sur votre civisme.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour les enfants nés en 2007, il devient urgent de procéder à leur inscription administrative pour la rentrée.

Vous devez le faire en Mairie, munis du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Un certificat de radiation sera exigé pour les enfants déjà scolarisés précédemment dans une autre école.



Vous êtes invités le vendredi 9 avril 2010 à 20h30 à la Salle d'Animation Rurale à venir écouter un conteur Louis DOMPNIER.

Des tranches de vie sur une période allant de 1870 à 1970 sur le territoire du Voironnais vous seront merveilleusement relatées.

Soirée organisée par le comité d'entreprise d'EDF.

LA CLASSE DE CM2 A LA CAPITALE

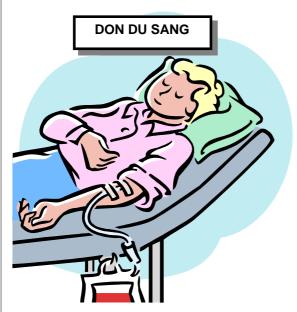


Les élèves de CM2 de la classe de Nicole Falcon ont le projet de se rendre à Paris pour quelques jours, début juin. Afin de soutenir financièrement le projet, de délicieuses pizzas cuites au feu de bois dans le four à pain des Grollets pourront être dégustées sur place (et même arrosées ...modérément) ou emportées.

Venez nombreux le matin du samedi 8 mai

(ouverture des festivités dès 9h) .Nous tenons, à cette occasion, à remercier Gilbert Occelli qui a mis le four à notre disposition.





Retenez les dates de collecte de l'Etablissement Français du Sang pour St-Joseph-de-Rivière : le jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2010 à la Salle d'Animation Rurale.

Les prochaines à St-Laurent-du-Pont : le jeudi 6 et vendredi 7 mai 2010 et le jeudi 5 et vendredi 6 août 2010 à la Salle du Revol.

L'ECHO ALPIN

L'ECHO ALPIN vous convie à un rendezvous à la salle d'animation rurale

Samedi 1er mai à 11h

Apéritif-concert-muguet à la salle d'animation rurale.

Animé par le Groupe St Jo.

COMITE DES FETES

Oyé! Riviéroises, Riviérois bientôt la St Jean... Venez « mouiller vos tee-shirts » à la soirée du 12 juin 2010, animée par *Gilou*, à la Salle d'Animation Rurale. Au menu saucisses et polente, brassée bien sûr, par les Bergamasques.

Pensez d'ores et déjà au feu d'artifice le 10 juillet, au Plan d'Eau, qui sera suivi d'un bal à la salle communale, ambiance « enflammée » assurée par Saturne Animation!

Toujours un appel à des personnes de bonne volonté pour venir soutenir l'équipe du CDF. Merci de contacter Paul BUISSIERE au 04.76.55.29.19



LE SAC A JOUETS

CRECHE HALTE GARDERIE

Le Sac à Jouets informe les parents d'enfants de 3 mois à 4 ans qu'à compter du mois de septembre 2010, la structure sera ouverte le mercredi de 7h 30 à 18 h 30.

Si vous êtes intéressés pour une inscription, merci de contacter le 04 76 55 28 79.

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs de Saint Joseph ouvrira ses portes au mois de juillet 2010. les inscriptions seront prises le vendredi 4 juin et le samedi 5 juin 2010.

Lors des inscriptions, merci de vous munir du carnet de santé de l'enfant, de l'attestation d'assurance, d'un chèque d'adhésion à l'association (si vous n'êtes pas encore adhérent) et de votre numéro d'allocataire CAF.

Le programme des activités sera communiqué ultérieurement.

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter le 04 76 06 21 37.



Page 11 année 2010 n°89

MAISON DE L'EMPLOI DU PAYS VOIRONNAIS

S'INFORMER POUR EVOLUER PROFESSIONNELLEMENT

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Voironnais, en partenariat avec le CIBC, le CIDFF, la MIFE de Meylan et la MIFE d'Eybens organise mensuellement : «Les rendez-vous de l'évolution professionnelle».

Donner une information complète sur les différents dispositifs d'orientation et de formation mobilisables par les salariés durant la vie professionnelle (CIF, DIF, VAE, Bilan de Compétences, ...) ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution aux personnes qui sont dans des phases difficiles de leur vie professionnelle, expliquer la nécessité d'anticiper sur un certain nombre de processus ou d'étapes ,... tels sont les objectifs de ces rencontres.

Ces rendez-vous sont organisés dans tout le département et sont en accès libre.

(Calendrier des réunions accessible sur : www.emploi-paysvoironnais.org)

> La prochaine réunion aura lieu Mardi 27 avril à 18 h dans les locaux du Pays Voironnais – 40 rue Mainssieux à Voiron.

VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Votre expérience professionnelle et personnelle mérite d'être reconnue ?

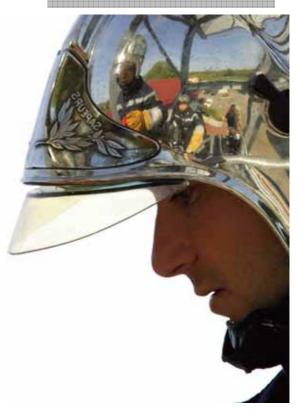
Vous avez au moins 3 années d'expérience professionnelle et/ou personnelle et vous êtes capable d'en apporter la preuve dans un dossier complet ? La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est peut-être une réponse à votre parcours professionnel.

Qu'est ce que la VAE ? Que permet la validation des acquis de l'expérience ? Pour qui ? Quels titres, diplômes ou certifications ? Qui contacter ? Comment procéder ? Pour vous renseigner sur les différentes étapes à suivre avant d'entreprendre une démarche de validation des acquis de l'expérience, le relais territorial d'information conseil en VAE Centre Isère organise une réunion d'information le jeudi 8 avril à 18h dans les locaux du Pays Voironnais – 40 rue Mainssieux à Voiron.

Ces réunions sont accessibles, sans inscription préalable, à toute personne souhaitant obtenir des informations. A l'issue de ces réunions, vous pourrez prendre un RV afin de bénéficier d'une prestation individuelle, adaptée à vos besoins et à votre projet professionnel.

Pour plus de renseignements : Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et sud Grésivaudan 04 76 93 17 18

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ISERE



Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

De 16 à 55 ans, homme ou femme, devenir sapeur-pompier volontaire n'est pas un challenge impossible à relever. Etre motivé et vouloir venir en aide aux autres sont certainement les clés de cet engagement.

En mars, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère conduit une nouvelle campagne de recrutement.

Pour rejoindre les 4 500 sapeurs-pompiers volontaires isérois, n'hésitez pas à vous présenter à la caserne la plus proche de chez vous, le chef de centre vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Toutes les informations sur www.sdis38.fr, ou contactez la caserne la plus proche...

CALENDRIER 2010

AVRIL

Samedi 17 Goûter des Anciens Familles Rurales

<u>MAI</u>

Du lundi 17 au vendredi 28 Exposition Addive
Samedi 29 et dimanche 30 Vogue Municipalité
Dimanche 30 Pucier Les P'tits Loups
Dimanche 30 Vente de fleurs Fête des Mères Familles Rurales

JUIN

Samedi 12 Feux de la St Jean Comité des Fêtes Dimanche 13 Assemblée générale Chasse Samedi 19 Kermesse Sou des Ecoles

JUILLET

Samedi 10 Feux d'artifice et «Bal du 14 juillet» Comité des Fêtes

<u>AOÛT</u>

Vendredi 15 Messe à la grotte la Paroisse

<u>SEPTEMBRE</u>

dimanche 5Safari pêcheOpérés du coeurDimanche 12Bol d'airComité des FêtesSamedi 25ConcertSix-Quatre

OCTOBRE

Jeudi 7 et Vendredi 8Don du sangDon du SangDimanche 1021 km de St JoComité des FêtesJeudi 14Assemblée généraleEcho Alpin

NOVEMBRE

Vendredi 5Assemblée GénéraleVTT chartreuseSamedi 20RepasVTT ChartreuseDimanche 28PucierLes P'tits Loups

DECEMBRE

Vendredi 3Assemblée généraleCDFDimanche 5Moules fritesFamilles Rurales

